

le 20 octobre 2020

Monsieur le Maire de Méricourt l'Abbé

à

Madame ou Monsieur l'expéditeur de la lettre du 15/10/2020

D'après votre courrier déposé dans la boîte à lettre de la Mairie, vous venez seulement de vous apercevoir qu'une terrasse a été installée devant le Café de la Place. Pour mémoire, elle y est depuis le mois de JUIN 2020. Quand vous contournez cette terrasse, vous êtes à 6 mètres de la route départementale, et elle n'est pas du tout située dans un virage.

Cet endroit reste un lieu communal et c'est le Conseil Municipal qui le gère. Sachant que la route départementale dépend des services du Département, nous n'empiétons pas sur celle-ci, puisqu'elle se situe à plus de 6 mètres à l'axe de la terrasse.

J'ai rédigé un arrêté le 11 juin 2020 visé par la Préfecture de la Somme le 15 juin 2020 sans observation et affiché en lieu public.

De mon point de vue, les piétons ont largement la place pour le contournement en toute sécurité, mais la municipalité a décidé de matérialiser ce passage pour aiguiller les personnes qui l'empruntent.

Je vous précise que c'est en raison de la crise sanitaire que tout le monde subit actuellement, que cet aménagement a été décidé. Inutile de nous menacer, nous agissons avec nos propres moyens comme la plupart d'entre nous.

Je vous rappelle que je reste disponible pour la population, et je reçois les personnes qui désirent échanger sur toute question à la Mairie, pratiquement tous les jours, le matin ou sur rendez-vous.

Je vous rappelle d'ailleurs mon numéro de téléphone auquel vous pouvez me joindre : **06 81 68 61 10**

Je reste à votre disposition pour toute suite à cette affaire.

Très cordialement,

Le Maire,

Christian de BLANGIE



**PJ** : arrêté communal du 11 juin 2020 et visa de la Préfecture de la Somme du 15 juin 2020

votre courrier référencé « observation »